

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-30
Occupation du domaine public
Rue Anatole Hugot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Auxois Toiture Menuiserie;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Auxois Toiture Menuiserie est autorisée à installer un échafaudage au droit du 3 / 7 rue Anatole Hugot, en raison de travaux sur toiture du lundi 9 au lundi 23 mars 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise Auxois Toiture Menuiserie qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise Auxois Toiture Menuiserie devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'entreprise Auxois Toiture Menuiserie, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.